## République Française Département de Meurthe et Moselle



Tél.: 03.82.44.40.16 Fax: 03.82.44.37.44

Mail: mairiedehussigny@wanadoo.fr

# MAIRIE DE HUSSIGNY-GODBRANGE - 54590 -

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2021.

<u>Etaient présents</u>: M. RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA – M. CARAMELLE - Mme JOLY- M.MANOCCHI- Mme SUJKOWSKI - M. LECLERC, Adjoints,

Mme MALANDRA – M. RUGGIERI -M. RUBEO-LISA- Mme MONTI-Mme CANONICO – M. NAPOLI- Mme TOMASINI- Mme MOCQUARD - Mme CALLEGARO- M. ATHMANI-Mme LAKHBAT-Mme BRUSCO- M. MEDDOUR- Mme FERE- Mme ROSSI.

## Absents représentés:

M. PACINI qui donne procuration à M. PIERMANTIER.

M. MORANDA qui donne procuration à M. NAPOLI.

M. LAVANDIER qui donne procuration à M. CARAMELLE.

M. BOTTAZZI qui donne procuration à M. CARAMELLE.

Excusés: .Mme ROSSI

Secrétaire: .Mr MEDDOUR

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-APPROUVE les travaux de réfection du système d'assainissement effectués au complexe sportif par l'entreprise HABAY FRERES pour un montant de 8 800 € H.T. suite aux pluies des 14 et 15 juillet dernier,

SOLLICITE auprès de l'Etat pour le financement de ces travaux, une subvention au taux maximum au titre de la Dotation de Solidarité (DSEC) en faveur des biens non assurables des collectivités territoriales touchées par des évènements climatiques.

- EMET un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier à Piennes, avec répartition de l'actif au bénéfice de la Fédération Régionale des Syndicats CGT du Personnel et Pensionnés des Mines de Fer et du Sel de Lorraine, et à hauteur de 12,01 % de l'actif pour la Commune de Hussigny-Godbrange.

- DECIDE d'approuver les admissions en non-valeur à hauteur d'un montant de 4 863,18 € au vu de la liste arrêtée le 19 juillet 2021 par la Trésorerie de Longwy-Villerupt.
- DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction, à un taux de 40 % de la base imposable en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.
- DECIDE la vente de la maison sise 5. Cités des Sapins à Hussigny-Godbrange, parcelle cadastrée AH N° 128 d'une contenance de 5 ares 45 centiares, au prix de 110 000 euros hors droits et taxes, au bénéfice de M. GAZAUD Maxime. DIT que les frais découlant de cette cession sont à la charge des acquéreurs, CHARGE Maître LEZER, Notaire à Villerupt d'établir l'acte de vente, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte.
- APPROUVE le règlement intérieur de la Maison de Santé Pluri-professionnelle de Hussigny-Godbrange, construite 7 Bis rue de l'Hôpital, AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux avec les professionnels de santé et la Commune à encaisser les loyers et charges correspondants.
- -DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'Aurore Basket.
- EMET un avis favorable pour la mise à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des parcelles communales cadastrées AH n° 355 et 357 afin d'y envisager la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.
- ADOPTE la motion suivante proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) suite à la signature en juillet dernier du Contrat d'Objectifs et de Performance 2021-2025 (COP) Etat- Office National des Forêts :

#### CONSIDERANT:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des Communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### CONSIDERANT:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des Communes déjà exsangues,

- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

### • EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

#### - DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.
- ADOPTE la motion suivante au sujet du projet de parc éolien envisagé par les entreprises SOLARPOWER et ENECO ingénieurs conseils, à l'initiative de la Ville de Differdange :

Considérant qu'en raison de la taille des deux éoliennes géantes en projet sur le plateau sud de Differdange (mât de 164 m, et un rotor de 149 m de diamètre pour une hauteur totale de 238.5 m) à proximité de notre Commune, l'implantation de ces éoliennes serait véritablement disproportionnée et altèrerait fortement le paysage ainsi que la cohérence environnementale,

Considérant que ce type de projet peut avoir un effet négatif sur les valeurs foncières, les valeurs immobilières et freiner le développement du territoire,

Considérant les inquiétudes et les réserves suscitées par ce projet, Vu les éléments exposés ci-dessus,

> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

**AFFIRME** son opposition à l'implantation de ces éoliennes à proximité directe de la Commune,

**DEPLORE** l'absence d'information et de concertation des élus et des citoyens des communes impactées par les sociétés privées et la Commune de Differdange,

**DEMANDE** la prise en compte de ces éléments par les Etats français et luxembourgeois et par Mme la Bourgmestre de Differdange.

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à Mme la Bourgmestre de Differdange, au Ministère de l'Ecologie luxembourgeois et à M. le Préfet.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 9 septembre 2021.

Le Maire,

Laurent RIGHI